



Réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2020, Ouverture de séance à 18h30

- Précèdent cette réunion, Le président sortant a demandé, par mail, à chaque membre du conseil d'administration s'il souhaite se présenter à un poste du bureau.

Président	Patrick LODETTI	Trésorier	Michel POMMIER
Vice-président	Gilles BERODY	Vice-trésorier	Jean-François NAVARRO Jacques BRUEL
Secrétaire	Martine BERARD	Secrétaire adjoint	Jean-François NAVARRO Jacques BRUEL

- Précèdent cette réunion, Le président sortant a demandé, par mail, conformément au règlement intérieur si le vote doit se dérouler à main levée ou par bulletin secret.

Le choix des membres du conseil d'administration se porte sur le vote à main levée.

- Pour cette première réunion, était présent l'ensemble des membres du conseil d'administration.
- Suite au vote des membres du conseil d'administration, le bureau de l'association est composé des membres suivants :

Président	Patrick LODETTI	Trésorier	Michel POMMIER
Vice-président	Gilles BERODY	Vice-trésorier	Jacques BRUEL
Secrétaire	Martine BERARD	Secrétaire adjoint	Jean-François NAVARRO

- Membres : Jeanine BERODY, Daniel VIDAL.

- Détermination de la mission de chacun au sein du conseil d'administration

- **Président** : représente l'association auprès des administrations, des partenaires et du public ; représente l'association en justice ; dirige l'association en signant les contrats ; convoque et préside le bureau et le conseil d'administration ; préside aussi les assemblées générales ; dispose de l'initiative des réunions des organes et de la maîtrise des ordres du jour.
- **Vice-Président** : est chargé d'**assister le président** et de le remplacer en cas d'empêchement.
- **Le trésorier** : Le trésorier est le responsable financier de l'association, il est en charge de la gestion des recettes de l'association : cotisations, subventions, dons ; du paiement des factures et remboursement de frais ; de la gestion des comptes de l'association ; de la tenue de la comptabilité ; de la rédaction de la partie financière du rapport moral et financier lu en assemblée générale.
- **Vice-trésorier** : est chargé d'**assister le trésorier** et de le remplacer en cas d'empêchement. Il effectue également une double comptabilité pour vérifier la réalité des comptes.
- **Le secrétaire** : Chargé des formalités administratives de l'association ; envoi des convocations aux réunions ; rédaction des procès-verbaux ; rédaction de l'ordre du jour ; rédaction des courriers de l'association ; constitution des dossiers de demandes d'autorisations, de subventions, d'agrément. Elaboration des invitations pour les activités exceptionnelles et des planning annuel des randonnées. Mise à jour du site internet.
- **Le secrétaire adjoint** : est chargé d'**assister le trésorier** et de le remplacer en cas d'empêchement.
- **Les autres membres** : participe aux réunions, effectuent les achats et assurent la gestion du stock et des matériels de l'association.

- Les réunions du conseil d'administration se tiennent chez Jeanine et Gilles, une participation aux frais d'hébergement et de chauffage a été soumise au vote des membres du conseil d'administration et a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Le montant est fixé à 80 euros.
- Pour la prochaine assemblée qui devrait se tenir le samedi 18 janvier 2021, plusieurs changements verront le jour :
 - Présentation de l'assemblée sous forme de projection d'un diaporama de type powerpoint pour permettre à chacun d'avoir un visuel sur les comptes de résultats, activités passées ou futures, ect...
 - Validation du compte de résultat
 - En 2021 pour des raisons personnelles, la place de Vice-président ne sera plus assurée par Gilles Bérody.
 - Création d'un bulletin d'adhésion.
- Dans un futur très proche, création d'un site internet pour diffuser à chaque adhérent toutes les informations disponibles concernant l'association. La création de ce site n'engagera aucune dépense et ne sera pas référencé sur la toile. Il s'agira d'un site privé.
- Modification du règlement intérieur de l'association
 - Diffusion de tous les comptes rendus des réunions du conseil d'administration aux adhérents.
 - Mise à jour de l'indemnité de reconnaissance de pentecôte ou des activités exceptionnelles.
 - Mise à la disposition des adhérents d'un vidéoprojecteur offert par Jacques Bruel.
 (voir règlement joint)
- Une pause en milieu de séance est effectuée avant la reprise des débats. Trois pizzas sont commandées pour un montant de 41€30 du fromage et de la salade sont également achetés, les boissons et apéritifs sont pris sur le stock des Galfos.

Reprise de la réunion.

- Le repas des adhérents du 5 avril sera organisé par Martine Berard et Patrick Lodetti, plusieurs restaurants seront démarchés dont « Le Vigoche » à Chateaugay. La diffusion de l'invitation aura entre le 8 et le 14 février pour une réponse le 28 février. Le prix sera d'environ 31€ pour les adhérents et de 40€ pour les non adhérents (à confirmer).
- Pentecôte 2020 Montselgues 07, sera organisé par Jacques Bruel et Jacky Leschier. Comme l'an passé, nous appliquerons un surcoût pour les personnes ne venant qu'un ou deux jours pour les prestations fournies par Les Galfos. Pour mémoire, l'année dernière le barème était le suivant : 1 jour 66€, 2 jours 112€ soit 56€ jour et 3 jours 150€ soit 50€ jour. Nous essayerons dans la mesure du possible de ne pas augmenter cette année. La diffusion de l'invitation aura lieu vers le 9 mars pour une réponse le 27 mars. Cela permettra de mettre en place 3 paiements (fin mars, fin avril, pentecôte).
- La déclaration de changement du conseil d'administration sera effectuée auprès de la Sous-préfecture de Riom, greffe des associations.
- Modification des signatures des chèques auprès de La Poste pour intégrer le nouveau vice-trésorier.

Questions diverses :

Question de Jean-François Navarro

Quelles sont les normes de sécurité pour les randonnées ?

Réponse de Daniel Vidal

2 documents de la Fédération Française de Randonnée seront intégrés au futur site internet.

Question de Jacques Bruel

Est-ce bien encore aux membres du conseil d'administration d'organiser encore le réveillon auprès d'une structure extérieure puisqu'il nous est impossible de l'organiser comme il y a encore 2 ans en arrière avec un effectif réduit à quelques Galfos ?

Réponse du président :

➤ Le réveillon est une soirée importante pour encore quelques adhérents, il est important de préserver cette activité. En revanche pour Réveillon du 31 décembre 2020, une réunion d'information et de réservation se tiendra début octobre pour fixer les modalités et lieux de réveillon à prospecter. Les adhérents ne doivent pas hésiter à nous faire parvenir vos expériences ou connaissances. Au vu de cette réunion, il sera temps de choisir quel avenir dédier au réveillon.

➤ Elaboration du brouillon du compte rendu de séance.

➤ La date de la prochaine assemblée générale est fixée au 16 janvier 2021 salle Anne Sylvestre, suivant disponibilité de la salle.

➤ Prochaine réunion du CA le 16 mars 2020, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions quelques jours avant afin de compléter l'ordre du jour.

Fin de séance à 23h30

Patrick Lodetti
Président de l'association